

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 580 - 26 avril 2021

Éditorial

Vente en ligne des médicaments : il vaut mieux prévenir que guérir !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



L'émission «Question Eco» diffusée le mardi 20 avril par MediTV a fait la semaine dernière un focus sur la vente de médicaments en ligne. Invitée à cette émission, la présidente du Conseil régional des pharmaciens d'Officine du Sud (CRPOS), Sâadia Moutaouakil, a mis en exergue les risques que représente la vente des médicaments en ligne au Maroc.

Tout en rappelant que la législation stricte en vigueur au Royaume lui permet d'être à l'abri de la contre-façon des médicaments, elle a souligné que les choses pourraient rapidement prendre une mauvaise tournure. La vente en ligne peut battre en brèche ce «bouclier législatif» et permettre à des fournisseurs peu scrupuleux de s'adonner à la vente en ligne de médicaments d'origine douteuse.

Il est à noter que la vigilance des autorités et des pharmaciens a permis de neutraliser plusieurs réseaux de vente de médicaments en ligne.

La présidente du CRPOS a, par ailleurs, salué l'éminence de la diffusion d'une circulaire dont la finalité est de lutter contre la vente des médicaments en ligne, sachant que nul n'a le droit de vendre les médicaments à travers Internet, pas même les pharmaciens.

Si le législateur a placé la production, la distribution et la dispensation au grand public sous la responsabilité d'un pharmacien, c'est avant tout pour protéger les usagers des spécialités pharmaceutiques contrefaites. Le circuit de distribution est défini par voie réglementaire pour

garantir une traçabilité sans faille des médicaments.

On ne peut nier que les possibilités qu'offrent Internet, les Smartphones et le paiement en ligne sont illimitées et la tentation de vivre de nouvelles expériences de consommation est bien là. Seulement, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Le médicament est un produit sensible qui est distribué à travers un circuit sécurisé. On ne peut envisager un autre mode de distribution sans penser à la sécurité du patient et à la pérennité des pharmacies, ces espaces de santé permettant au citoyen de s'approvisionner 24 h/24 en médicaments dont la traçabilité est maîtrisée.

Un nouveau record de décès imputés à la Covid-19 en Inde

L'Inde, pays de 1,3 milliard d'habitants, a enregistré samedi dernier 2.624 décès causés par la Covid-19. Il s'agit d'un nouveau record mondial en la matière. Le nombre de cas recensés est estimé à 190.000, ce qui porte le total des personnes atteintes du nouveau coronavirus à 16,5 millions dans ce pays.

Avec un million de nouveaux cas recensés en trois jours, les hôpitaux ont de plus en plus de mal à faire face aux demandes d'hospitalisation.

Les experts, pour qui ce chiffre serait sous-estimé, expliquent cette recrudescence des cas par l'émergence du variant B.1.617 et par les contaminations lors de la fête religieuse hindoue Khumb Mela qui a drainé des millions de pèlerins.

À court d'oxygène et de médicaments, le gouvernement indien a fait appel à des trains spéciaux chargés d'acheminer des réserves d'oxygène à destination des villes les plus touchées par la pandémie. Il a aussi incité les industriels à accélérer la production d'oxygène et de médicaments qui commencent à tomber en rupture. L'armée de l'air contribue, de son côté, à l'acheminement de l'oxygène et d'autres produits de santé dans les différentes régions de l'Inde. Les hôpitaux de New Delhi manquent d'oxygène et un grand nombre de patients meurent devant les hôpitaux faute de lits et d'oxygène. Une association a même installé un crématorium dans un parking pour faire face au grand nombre de décès. Source : <https://www.lepoint.fr>

Vaccin anti-Covid de Johnson & Johnson : fin de la suspension aux États-Unis

Après à peine 11 jours de suspension, Les Centres pour la prévention et le contrôle des maladies (CDC) et



l'agence de réglementation des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) ont décidé, vendredi dernier, d'autoriser à nouveau l'utilisation du vaccin de Johnson & Johnson. Cette décision fait suite à la recommandation de conseillers scientifiques pour qui les avantages de ce vaccin l'emportaient sur un risque rare de caillots sanguins. Les autorités sanitaires ont recensé chez les quelque 8 millions de personnes vaccinées par ce vaccin, 15 femmes âgées de moins de 50 ans ayant développé un type de caillot sanguin très inhabituel. On déplore 3 décès.

Selon les mêmes autorités, les femmes plus jeunes devraient être informées sur ce risque en termes clairs et compréhensibles. En faisant de la sorte, elles pourraient décider, si elles le souhaitent, d'opter pour un autre vaccin anti-Covid-19.

Les essais cliniques menés dans plusieurs pays et chez 40.000 personnes âgées de 18 ans ou plus ont révélé que ce vaccin a une efficacité de 66% pour prévenir les formes modérées à sévères de la Covid-19.

L'Agence européenne du médicament (EMA) rejoint les autorités sanitaires américaines puisqu'elle estime que le risque de caillots était suffisamment faible pour ne pas entraver le recours

de ce vaccin à adénovirus dans les programmes de vaccination entrepris en Europe.

Source : <https://ici.radio-canada.ca>

France : Le vaccin de Johnson & Johnson disponible dans les pharmacies depuis samedi dernier

Lors d'une conférence de presse tenue jeudi dernier, le ministre de la Santé français, Olivier Veran, a annoncé que les Français âgés de plus de 55 ans et plus pourraient être vaccinés par le vaccin de Johnson & Johnson à partir de samedi dernier.

Selon la Direction générale de la santé (DGS), les médecins concernés seront avisés des dates de disponibilité et des volumes de livraison par courrier électronique.

«Les rendez-vous de vaccination peuvent donc être planifiés à compter de la réception de ce mail et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins», a indiqué la DGS. Source : <https://www.lequotidienu-medecin.fr>



smartPACKS
BY SANOFI

MAT-MA-2100238



Avec SmartPACKS

Nos médicaments conseil vous parlent

TÉLÉCHARGEZ l'application



& SCANNEZ le médicament



Interview de M. Lahcen Senhaji

Président de l'Association de la distribution pharmaceutique africaine (ADPA)



“Naissance d’une nouvelle association de distributeurs de médicaments en Afrique”

*Propos recueillis par Abderrahim Derraji
le 22 avril 2021*

Pharmacie.ma : Vous présidez l'ADPA depuis sa création, que pouvez-vous nous apprendre au sujet de cette nouvelle association?

M. Lahcen Senhaji :

L'ADPA est une jeune association qui a tenu son assemblée générale constitutive (AGC) en octobre 2019 à Casablanca. Lors de cette AGC, ses membres ont procédé à l'élection d'un Conseil d'administration et ont désigné la ville de Casablanca pour abriter le siège de l'ADPA.

Actuellement, l'ADPA jouit de locaux mis à sa disposition à Casablanca par le Groupement professionnel des distributeurs pharmaceutiques (GPDP).

Concrètement, quels sont les objectifs de l'ADPA?

L'ADPA s'est fixée comme objectifs de défendre et promouvoir les intérêts commerciaux de ses membres, de développer et partager les meilleures pratiques, les normes éthiques et les objectifs de qualité dans le stockage et la distribution des produits de santé. Elle contribuera également à la mise au point de moyens plus efficaces et plus rentables de distribution des médicaments et des produits de santé au profit du grand public.

L'ADPA s'attellera aussi à défendre le canal de distribution des produits pharmaceutiques auprès des gouvernements, des fabricants, des fournisseurs et des entités chargées de la distribution des médicaments et des produits de santé. Elle prendra, par ailleurs, des initiatives visant à sécuriser les chaînes d'approvisionnement en soins de santé et à prévenir l'infiltration de produits falsifiés ou contrefaits.

Depuis la création de l'ADPA, son bureau exécutif s'est attelé en premier à la structuration de l'ADPA. Ensuite, il a organisé un premier webinar dédié à l'impact de la pandémie sur le secteur de distribution pharmaceutique en Afrique.

Elle a, pour finir, organisé un deuxième webinar le 7 avril 2021. Cette rencontre virtuelle a été consacrée aux médicaments contrefaits.

Le choix de cette thématique nous a été dicté par la situation qui prévaut actuellement dans de



nombreux pays où les médicaments contrefaits constituent un vrai problème de santé publique.

En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un médicament sur dix est falsifié ou sous-dosé. Les pays à revenu faible ou moyens, notamment en Afrique sont les plus touchés par ce fléau. 42% des médicaments contrefaits sont écoulés en Afrique, continent où ces médicaments représentent 10% des importations globales des médicaments.

D'autres webinaires seront programmés par l'ADPA tout au long de l'année en cours pour couvrir les 5 régions d'Afrique. Ils seront suivis d'un webinar de synthèse. D'autres webinaires sont également en vue, à commencer par les modèles de distribution de médicaments en Afrique et la nécessité d'opérer les mises à niveau nécessaires pour garantir la mise en place des bonnes pratiques de distribution ainsi que le respect du circuit légal de répartition et de dispensation des médicaments.

Qu'entendez-vous exactement par médicaments contrefaits?

Il s'agit d'imitations reproduisant les principes en violation de la propriété intellectuelle ou de produits sous-standard autorisés, mais ne respectant pas les standards de qualité. Il peut également s'agir de produits falsifiés reproduisant frauduleusement l'identité et la composition des produits princeps.

Les produits ne disposant pas d'autorisation de mise sur le marché dans les pays dans

lesquels sont commercialisés sont également considérés comme des médicaments contrefaits.

On déplore que les usagers des médicaments africains ne soient pas suffisamment informés au sujet de la contrefaçon des médicaments.

Comment d'après vous, on pourrait lutter efficacement contre ce fléau ?

La lutte ne peut être que multifactorielle. Elle nécessite, l'implication du secteur public la sensibilisation des populations, le renforcement ou la mise en place d'une agence de médicament indépendante et dotée de pouvoirs étendus. Il faut que les nations soient pourvues de lois coercitives qui prévoient des pénalités conséquentes pour lutter efficacement contre les marchés parallèles, la contrebande et les trafics de médicaments.

L'ADPA ne ménagera aucun effort pour collaborer avec tous les intervenants du secteur du médicament : industriels, distributeurs, pharmaciens, autorités publiques, ONG, pour faire face à ces trafics qui présentent un réel danger pour les usagers des médicaments africains.